

## **Séance ordinaire du conseil municipal du 5 février 2018**

### **PROVINCE DE QUÉBEC**

### **VILLE DE LAVALTRIE**

À une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Lavaltrie, tenue le lundi 5 février 2018 à 19 h 30, au lieu ordinaire des séances du conseil au 1370, rue Notre-Dame à Lavaltrie, et à laquelle séance sont présents les membres du conseil suivants : monsieur le maire, Christian Goulet, mesdames les conseillères, Danielle Perreault et Lisette Falker et messieurs les conseillers, Denis Moreau, Pascal Tremblay, Jocelyn Guévremont, Robert Pellerin et Gaétan Bérard.

Est absente : madame la conseillère, Isabelle Charette.

Sont également présents : monsieur Marc-Olivier Breault, directeur général ainsi que madame Madeleine Barbeau, greffière.

#### **Ouverture de l'assemblée**

Monsieur le maire, Christian Goulet constate le quorum et déclare ouverte la présente séance ordinaire.

**À ce point de l'ordre du jour, monsieur le conseiller, Gaétan Bérard, quitte temporairement son siège.**

**2018-02-01**

#### **Adoption des procès-verbaux des séances des 15 et 29 janvier 2018**

Il est proposé par madame Lisette Falker  
Appuyé par monsieur Pascal Tremblay

Que soit approuvé les procès-verbaux des séances tenues les 15 et 29 janvier 2018. Les membres du conseil ayant reçu copie de ces documents avant la présente séance et ayant constaté leur fidèle transcription dispensent la greffière de sa lecture et l'approuvent sans modification.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

**À ce point de l'ordre du jour, monsieur le conseiller, Gaétan Bérard, réintègre son siège.**

#### **Période de questions**

**De 19h39 à 19h54**

Lors de la période de question, différents intervenants prennent la parole.

#### **Dépôt du procès-verbal du Comité consultatif d'urbanisme du 23 janvier 2018**

La greffière dépose le procès-verbal du Comité consultatif d'urbanisme du 23 janvier 2018.

**2018-02-02**

**Demande de permis PIIA enseignes - 1132A rue Notre-Dame**

ATTENDU que le conseil municipal a été saisi d'une demande de permis PIIA présentée par *Toiture PRB inc.* ;

ATTENDU que le projet a pour but d'installer une enseigne à l'intérieur de la structure sur poteaux en place ainsi qu'une enseigne apposée dans la vitrine du bâtiment situé au 1132A, rue Notre-Dame ;

ATTENDU que le projet ne rencontre pas les objectifs et critères du règlement sur les PIIA relatifs aux enseignes sur la rue Notre-Dame ;

ATTENDU la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme à l'effet d'accepter l'enseigne apposée dans la vitrine, mais de refuser l'enseigne sur poteaux ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par madame Lisette Falker  
Appuyé par monsieur Jocelyn Guévremont

Que le conseil municipal approuve partiellement le projet d'enseignes relatif au 1132A, rue Notre-Dame, en approuvant l'enseigne en vitrine et en refusant l'enseigne sur poteaux.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

**2018-02-03**

**Demande de modification réglementaire - 250 rue Notre-Dame**

ATTENDU que le conseil municipal a été saisi d'une demande de modification réglementaire présentée par *monsieur Jean-Frédéric Blais* ;

ATTENDU que le projet a pour but d'aménager, sur le terrain situé au 250, rue Notre-Dame, une rue se terminant en impasse qui desservirait sept résidences unifamiliales. Le terrain présente une superficie de 26 000 mètres carrés ;

ATTENDU que le secteur est constitué de bâtiments qui font face à la rue Notre-Dame ;

ATTENDU que le projet de lotissement ne respecte pas le mode d'implantation présent dans le secteur ;

ATTENDU la recommandation défavorable du Comité consultatif d'urbanisme ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par madame Lisette Falker  
Appuyé par monsieur Pascal Tremblay

Que le conseil municipal rejette la demande de modification réglementaire ci-haut décrite, présentée par *monsieur Blais*.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

**2018-02-04**

**Demande de permis PIIA enseigne - 279-283 rue Saint-Antoine Nord**

ATTENDU que le conseil municipal a été saisi d'une nouvelle demande de permis PIIA présentée par *monsieur Rémi Paradis* ;

ATTENDU que le projet a pour but de remplacer l'enseigne sur poteau à l'intérieur du boîtier existant au bâtiment situé aux 279-283 rue Saint-Antoine Nord ;

ATTENDU que le projet rencontre les objectifs et critères du règlement sur les PIIA relatifs aux enseignes ;

ATTENDU la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par madame Lisette Falker  
Appuyé par monsieur Gaétan Bérard

Que le conseil municipal approuve le nouveau projet d'enseigne relatif aux 279-283, rue Saint-Antoine Nord, tel que présenté par *monsieur Paradis*.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

**2018-02-05**

**Avis de motion et présentation du projet de règlement modifiant le programme d'aide financière pour la rénovation de façades et d'enseignes**

Je, Lisette Falker, conseillère de cette municipalité, donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, un règlement modifiant le règlement établissant le programme d'aide financière pour la rénovation et la restauration de façades et d'enseignes.

Un projet de ce règlement est présenté séance tenante.

**2018-02-06**

**Avis de motion - modification du règlement de zonage RRU2-2012**

Je, Lisette Falker, conseillère de cette municipalité, donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, un règlement modifiant le Règlement de zonage numéro RRU2-2012 afin de prescrire l'obligation de céder un terrain ou de verser un montant pour fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels, comme condition préalable à la délivrance d'un permis autorisant la construction d'un bâtiment principal faisant partie d'un projet intégré.

**2018-02-07**

**Adoption du projet de règlement RRU2-38-2018**

Il est proposé par madame Lisette Falker

Appuyé par monsieur Gaétan Bérard

Que le conseil municipal adopte le projet de règlement numéro RRU2-38-2018 intitulé : *Règlement modifiant le règlement de zonage numéro RRU2-2012 afin de prescrire une cession de terrain ou un versement pour fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels comme condition préalable à l'émission d'un permis autorisant la construction d'un bâtiment principal faisant partie d'un projet intégré*, tel que déposé.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

**2018-02-08**

**Adoption du second projet de règlement RRU2-37-2018**

Suite à la tenue de la séance de consultation sur le projet de règlement numéro RRU2-37-2018 en date du 5 février 2018 ;

Il est proposé par monsieur Jocelyn Guévremont  
Appuyé par monsieur Pascal Tremblay

Que le conseil municipal adopte le second projet de règlement numéro RRU2-37-2018 intitulé : *Règlement aux fins de modifier le Règlement de zonage numéro RRU2-2012 et plus spécifiquement de créer, à même une partie de la zone R-128, la zone R-171, d'autoriser les usages récréatifs dans la zone P-78 et modifier les normes de stationnement pour personnes handicapées*, tel que déposé.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

**2018-02-09**

**Octroi de contrat - services d'échantillonnage et d'analyse de l'eau potable**

Suite au dépôt du compte rendu de la réunion du Comité de sélection, tenue le 16 janvier 2018, relativement à l'évaluation de l'offre de services déposée dans le cadre de l'appel d'offres par voie d'invitation pour des services d'échantillonnage et d'analyse de l'eau potable, ainsi qu'à sa recommandation ;

Il est proposé par monsieur Pascal Tremblay  
Appuyé par madame Lisette Falker

Que le conseil municipal octroie au soumissionnaire conforme ayant présenté la soumission qui a obtenu un pointage final satisfaisant, soit *EnviroServices inc.*, le contrat pour des services d'échantillonnage et d'analyse de l'eau potable, au coût de 71 566,77 \$, incluant les taxes ;

Que le mandat est d'une durée de trois années.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

**2018-02-10**

**Octroi de contrat - services professionnels - plans et devis - travaux d'urbanisation d'une partie de la route 131**

Suite au dépôt du compte rendu de la réunion du Comité de sélection, tenue le 23 janvier 2018, relativement à l'évaluation des offres de services déposées dans le cadre de l'appel d'offres public pour des services professionnels pour la préparation de plans et devis pour la réalisation de travaux d'urbanisation d'une partie de la route 131, ainsi qu'à sa recommandation ;

Il est proposé par monsieur Pascal Tremblay  
Appuyé par monsieur Denis Moreau

Que le conseil municipal octroie au soumissionnaire conforme ayant présenté la soumission qui a obtenu le meilleur pointage final, soit *Comeau Experts-Conseils*, le contrat pour des services professionnels relatifs à la préparation de plans et devis pour la réalisation de travaux d'urbanisation d'une partie de la route 131, au coût de 155 273,74 \$, incluant les taxes ;

Que cette dépense soit assumée par le règlement d'emprunt numéro 229-2017 décrétant lesdits honoraires professionnels.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

**2018-02-11**

**Adjudication de contrat - réhabilitation de la conduite sanitaire gravitaire**

Après étude du rapport d'analyse de soumissions préparé par monsieur Olivier Fréchette, ingénieur de la firme *GBI Services d'ingénierie*, en date du 29 janvier 2018, dans le cadre de la demande de soumissions publiques concernant la réhabilitation de la conduite sanitaire gravitaire en bordure du fleuve ;

Il est proposé par monsieur Pascal Tremblay  
Appuyé par monsieur Robert Pellerin

Que le conseil municipal, suite aux recommandations de monsieur Fréchette, octroie au plus bas soumissionnaire conforme, *AG/ Environnement inc.*, le contrat pour la réhabilitation de la conduite sanitaire gravitaire en bordure du fleuve, pour un coût total de 461 289,48\$, incluant les taxes ;

Que cette dépense soit assumée par le règlement numéro 227-2017 décrétant la réalisation de ces travaux.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

**2018-02-12**

**Demande de soumissions publiques - réfection d'un ponceau sur le rang du Golf**

Il est proposé par monsieur Pascal Tremblay  
Appuyé par monsieur Robert Pellerin

Que la Ville de Lavaltrie demande des soumissions publiques pour la réfection d'un ponceau sur le rang du Golf.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

**2018-02-13**

**Demande de soumissions publiques - pavage de différentes rues et réfection du pavage de la rue du Tricentenaire**

Il est proposé par monsieur Pascal Tremblay  
Appuyé par monsieur Gaétan Bérard

Que la Ville de Lavaltrie demande des soumissions publiques pour le pavage de différentes rues ainsi que la réfection du pavage de la rue du Tricentenaire.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

**2018-02-14**

**Adjudication de contrat - construction d'un terrain de basketball au parc des Riverains**

Après étude du rapport d'analyse de soumissions préparé par monsieur Olivier Fréchette, ingénieur de la firme *GBI Services d'ingénierie*, en date du 24 janvier 2018, dans le cadre de la demande de soumissions publiques concernant la construction d'un terrain de basketball au parc des Riverains ;

Il est proposé par monsieur Denis Moreau  
Appuyé par madame Danielle Perreault

Que le conseil municipal, suite aux recommandations de monsieur Fréchette, octroie au plus bas soumissionnaire conforme, *Excavation Normand Majeau inc.* le contrat pour la construction d'un terrain de basketball au parc des Riverains ;

Que l'option retenue pour ce contrat est l'option 2, pour un coût total de 181 123,61 \$, incluant les taxes ;

Que cette somme soit appropriée du fonds de parc et transférée au poste budgétaire 23 080 18 721 *Aménagement terrain basketball parc des Riverains*.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

**2018-02-15**

**Journées de la persévérance scolaire - Municipalité première de classe**

ATTENDU qu'au cours de la dernière décennie, le CREVALE a réussi, grâce à ses actions, à l'engagement de ses partenaires et à la multiplication des initiatives des membres de la communauté, à mobiliser les Lanaudois à l'égard de la persévérance scolaire, et que des gains ont été enregistrés ;

ATTENDU que Lanaudière est la troisième région du Québec quant aux gains entre les cohortes de 1998 et 2007 pour les taux de diplomation et de qualifications après sept ans au secondaire ;

ATTENDU que malgré une augmentation portant son taux de diplomation au secondaire à 68,2 %, Lanaudière se classe parmi les cinq régions administratives du Québec ayant les plus faibles taux de diplomation ;

ATTENDU qu'un jeune qui possède un diplôme d'études secondaires gagne annuellement 15 000 dollars de plus qu'un décrocheur. Sa contribution à l'économie de son milieu est donc plus grande, il coûte moins cher en sécurité civile et en soins de santé, et il participe davantage à la vie citoyenne ;

ATTENDU que le décrochage scolaire au secondaire a des impacts négatifs importants sur l'économie de la municipalité et de la région, lesquels sont évalués à 1,9 milliard de dollars annuellement à l'échelle du Québec ;

ATTENDU que la persévérance scolaire est l'affaire de tous; l'école a besoin de notre appui et notre municipalité a aussi un rôle à jouer pour favoriser la persévérance scolaire de ses jeunes citoyens ;

ATTENDU que les Journées de la persévérance scolaire sont un temps fort de l'année pour unir nos forces, encourager les jeunes et rappeler, par le biais de diverses activités, que l'éducation doit demeurer une priorité dans Lanaudière ;

ATTENDU que la lecture et l'écriture sont nécessaires à l'apprentissage de toutes les matières scolaires et que c'est en éveillant tôt les enfants au monde de l'écrit qu'on obtient les meilleures chances d'en faire un jour de bons lecteurs ;

ATTENDU que l'accompagnement parental joue un rôle de taille dans la persévérance des jeunes et se vit au quotidien, de diverses manières ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par monsieur Denis Moreau  
Appuyé par monsieur Pascal Tremblay

Que le conseil municipal de la Ville de Lavaltrie reconnaisse la persévérance scolaire comme une priorité et un enjeu important pour le développement de notre municipalité ;

Que la Ville de Lavaltrie s'engage à participer et à relever le défi de « Municipalité première de classe 2018 ».

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

**2018-02-16**

**Autorisation de signature - lettre d'entente - Big Bass Challenge**

Il est proposé par monsieur Denis Moreau  
Appuyé par monsieur Gaétan Bérard

Que le conseil municipal autorise la chef de division - sports et plein air, madame Nathalie Des Alliers, à signer, pour et au nom de la Ville de Lavaltrie, la lettre d'entente pour la tenue d'un tournoi de pêche à intervenir avec le *Big Bass Challenge* dans le cadre des éditions 2018 et 2019 ;

Que madame Des Alliers agisse à titre de représentante de la Ville auprès de l'organisme, relativement à l'application de cette lettre d'entente.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

**2018-02-17**

**Société canadienne du cancer - levée de fonds**

Il est proposé par monsieur Denis Moreau  
Appuyé par madame Danielle Perreault

Que le conseil municipal autorise le versement d'une somme de 100 \$ à la *Société canadienne du cancer* en guise de contribution à leur campagne de financement 2018 ;

Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02 110 00 970 *Subventions et dons des élus*.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

**2018-02-18**

**Autorisation de signature - protocole d'entente - Corporation de la Maison Rosalie-Cadron**

Il est proposé par madame Danielle Perreault  
Appuyé par monsieur Jocelyn Guévremont

Que le conseil municipal autorise le directeur général, monsieur Marc-Olivier Breault, à signer, pour et au nom de la Ville de Lavaltrie, le protocole d'entente à intervenir avec *la Corporation de la Maison Rosalie-Cadron* afin d'encadrer l'utilisation du bâtiment ainsi que le versement d'une aide financière pour les années 2018 et 2019.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

**2018-02-19**

**Autorisation de signature - protocole d'entente - Fabrique de la Paroisse de Saint-Frère-André**

Il est proposé par madame Danielle Perreault  
Appuyé par monsieur Gaétan Bérard

Que le conseil municipal autorise le directeur général, monsieur Marc-Olivier Breault, à signer, pour et au nom de la Ville de Lavaltrie, le protocole d'entente à intervenir avec *la Fabrique de la Paroisse de Saint-Frère-André* relatif à l'utilisation de la chapelle.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

**2018-02-20**



### **Appropriation de l'excédent de fonctionnement non affecté - Collecte, transport et valorisation des feuilles mortes**

Il est proposé par monsieur Pascal Tremblay  
Appuyé par monsieur Robert Pellerin

Que le conseil municipal autorise l'appropriation d'une somme de 13 695 \$, plus taxes, de l'excédent de fonctionnement non affecté afin de permettre une collecte des résidus verts au printemps 2018 ;

Que cette somme soit imputée aux postes budgétaires 02 452 35 446 et 02 452 40 446 *Budget de fonctionnement*.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

**2018-02-21**

### **Acceptation de l'offre de services - Arbressence**

Il est proposé par monsieur Pascal Tremblay  
Appuyé par madame Lisette Falker

Que le conseil municipal accepte l'offre de services présentée par *Arbressence inc.*, en date de décembre 2017, pour des *services de collecte et de valorisation des retailles et petites branches de cèdre*, pour l'année 2018, au coût de 882,43 \$ ;

Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02 451 20 951 *Quote-part MRC traitement et disposition des ordures*.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

**2018-02-22**

### **Adoption du règlement 214-1-2018**

Il est proposé par monsieur Denis Moreau  
Appuyé par madame Danielle Perreault

Que le conseil municipal adopte le règlement numéro 214-1-2018 intitulé : *Règlement modifiant le règlement numéro 214-2016 relatif aux règles de régie interne applicables aux séances publiques du conseil municipal de la Ville de Lavaltrie*, tel que déposé.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

**2018-02-23**

### **Report de la séance ordinaire du conseil du 2 juillet 2018**

ATTENDU que *l'article 319 de la Loi sur les cités et villes* prévoit que le conseil peut modifier le jour et l'heure de la tenue d'une séance ordinaire ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par monsieur Denis Moreau  
Appuyé par monsieur Jocelyn Guévremont

Que le conseil municipal de la Ville de Lavaltrie reporte la date de la séance ordinaire du conseil prévue le lundi, 2 juillet au mardi, 3 juillet 2018 à 19h30 ;

Qu'un avis public de cette modification au calendrier des séances ordinaires du conseil, soit donné par la greffière, conformément à la loi qui régit la ville.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

**2018-02-24**

**Fin de mandat - membres du conseil municipal autorisés à célébrer les mariages et les unions civiles**

ATTENDU les élections municipales du 5 novembre 2017 ;

ATTENDU que certains membres du conseil municipal, dont le mandat n'a pas été renouvelé, avaient été désignés, en vertu de l'article 366 du Code civil du Québec, à titre de célébrant compétent pour célébrer les mariages et les unions civiles ;

ATTENDU que ces personnes ne sont plus membres du conseil municipal et par le fait même ne remplissent plus les conditions de l'article 366 du Code civil du Québec ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par monsieur Denis Moreau  
Appuyé par madame Danielle Perreault

Que la Ville de Lavaltrie informe le Directeur de l'état civil que madame Lynda Pelletier et monsieur Jean Claude Gravel ne sont plus membres du conseil municipal et, par le fait même, ne remplissent plus les conditions de l'article 366 du Code civil du Québec les désignant à célébrer des mariages ou unions civiles dans les limites territoriales de la ville.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

**2018-02-25**

**Avis de motion et présentation du projet de règlement - tarifs célébration de mariage ou d'union civile**

Je, Pascal Tremblay, conseiller de cette municipalité, donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, un règlement fixant les droits exigibles pour la célébration d'un mariage ou d'une union civile.

Un projet de ce règlement est présenté séance tenante.

**2018-02-26**

**Autorisation de signature - Entente intermunicipale - partage des ressources humaines en communication - mesures d'urgence**

Il est proposé par monsieur Denis Moreau

Appuyé par monsieur Robert Pellerin

Que le conseil municipal autorise le maire, monsieur Christian Goulet et le directeur général, monsieur Marc-Olivier Breault, à signer pour et au nom de la Ville de Lavaltrie l'entente intermunicipale visant le partage des ressources humaines en communication lorsqu'une des municipalités, membre du Service de Sécurité incendie de la MRC de D'Autray, déclare les mesures d'urgence.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

**2018-02-27**

**Nomination au poste d'opérateur de filtre**

Il est proposé par monsieur Denis Moreau  
Appuyé par madame Danielle Perreault

Que le conseil municipal procède à la nomination de *monsieur Patrick Bruneau* au poste d'opérateur de filtre au Service des infrastructures, du génie et de l'environnement ;

Que cette nomination soit effective en date du 5 février 2018 et que monsieur Bruneau soit rémunéré selon la grille salariale prévue pour ce poste ;

Que les autres conditions de travail soient celles prévues par la convention collective à l'égard d'une personne salariée régulière à temps partiel.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

**2018-02-28**

**Ratification d'embauches - Service des loisirs**

Il est proposé par monsieur Denis Moreau  
Appuyé par madame Danielle Perreault

Que le conseil municipal de la Ville de Lavaltrie ratifie l'embauche des personnes suivantes :

| <b>Nom</b>  | <b>Titre</b>  | <b>Taux horaire</b> |
|---|---|---------------------|
| Élizabeth Walsh   | Surveillant locaux, ski et parcs<br>du 14 octobre 2017 à indéterminée | 14,13 \$            |
| Gabriel Cyr   | Surveillant locaux, parcs<br>du 22 janvier au 30 avril 2018           | 14,45 \$            |
| Jean-Christophe Hervieux  | Animateur féerie d'hiver<br>Du 19 et 20 janvier 2018                  | 12,36 \$            |
| Marianne Fournier<br>Axelle Jacques<br>Diana Mercier<br>Marc-Antoine Poirier<br>Laurie Meloche<br>Laurence Bilodeau | Animateur féerie d'hiver<br>du 20 janvier 2018                        | 12,36 \$            |

| Nom              | Titre   | Taux horaire |
|------------------|---|--------------|
| Élizabeth Walsh  | Animateur féerie d'hiver du 20 janvier 2018       | 12,93 \$     |
| Danix St-Pierre  | Animateur féerie d'hiver du 19 et 20 janvier 2018 | 12,66 \$     |
| Laurie Néron     | Animateur féerie d'hiver du 19 et 20 janvier 2018 | 12,93 \$     |
| Danielle Lacasse | Animateur féerie d'hiver du 19 janvier 2018       | 12,66 \$     |

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

**2018-02-29**

**Mandat à l'Union des municipalités du Québec - achat d'abat-poussière**

ATTENDU que la Ville de Lavaltrie a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de produits utilisés comme abat-poussière ;

ATTENDU que l'article 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* :

- permet à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel ;
- précise que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles ;
- précise que le présent processus contractuel est assujéti à la Politique de gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement adoptée par le conseil d'administration de l'UMQ ;

ATTENDU que la Ville de Lavaltrie désire participer à cet achat regroupé pour se procurer le chlorure de calcium solide en flocons et/ou le chlorure en solution liquide dans les quantités nécessaires pour ses activités ;

Il est proposé par monsieur Denis Moreau  
Appuyé par monsieur Gaétan Bérard

Que la Ville de Lavaltrie confie à l'UMQ, le mandat de préparer, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres visant à adjudger un contrat d'achat regroupé de différents produits utilisés comme abat-poussière (chlorure de calcium solide en flocons et/ou chlorure en solution liquide) nécessaires aux activités de la Ville, pour l'année 2018 ;

Que la Ville confie à l'UMQ la responsabilité de l'analyse des soumissions déposées. De ce fait, la Ville accepte que le produit livré sera déterminé suite à l'analyse comparative des produits définie au document d'appel d'offres ;

Que si l'UMQ adjudge un contrat, la Ville s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjudgé ;

Que pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Ville s'engage à fournir à l'UMQ les types et quantités de produits dont elle aura besoin en remplissant la ou les fiches techniques d'inscription requises que lui transmettra l'UMQ et en retournant ce document à la date fixée ;

Que la Ville reconnaît que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxes à chacun des participants ; ledit taux est fixé annuellement et précisé dans le document d'appel d'offres ;

Que la présente résolution soit transmise à l'Union des municipalités du Québec.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

**2018-02-30**

### **Radiation de taxes**

ATTENDU que l'opération de réforme du cadastre effectuée sur le territoire de la Ville de Lavaltrie a généré de nouveaux lots ;

ATTENDU que certains lots appartiennent à des propriétaires décédés ;

ATTENDU qu'il serait inapproprié pour la Ville d'investir des sommes afin de régulariser la situation puisque certains de ces lots n'ont aucune valeur ;

ATTENDU que pour des raisons d'efficacité administrative, il est nécessaire de procéder à la radiation des taxes dues, sur certains lots ;

Il est proposé par monsieur Denis Moreau  
Appuyé par monsieur Robert Pellerin

Que le conseil autorise la radiation des taxes suivantes :

| <b>Matricule</b> | <b>Année</b> | <b>Montant</b> |
|------------------|--------------|----------------|
| 1590 91 7427     | 2018         | 129,15 \$      |
| 1986 98 5862     | 2018         | 0,85 \$        |
| 2080 98 1078     | 2018         | 72,03 \$       |
| 2283 32 9506     | 2018         | 67,04 \$       |
| 2283 43 8027     | 2018         | 0,85 \$        |

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

**2018-02-31**

### **Appropriation de l'excédent de fonctionnement non affecté - Sûreté du Québec**

Il est proposé par monsieur Denis Moreau  
Appuyé par madame Lisette Falker

Que le conseil municipal autorise l'appropriation d'une somme de 79 170 \$ de l'excédent de fonctionnement non affecté, en lien avec les services policiers de la Sûreté du Québec pour l'année 2018 ;

Que ce montant soit imputé au poste budgétaire 02 210 00 441  
*Quote-part - Sûreté du Québec.*

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

**2018-02-32**

**Appropriation de l'excédent de fonctionnement non affecté - réaménagement de l'hôtel de ville**

Il est proposé par monsieur Denis Moreau  
Appuyé par madame Danielle Perreault

Que le conseil municipal approprie de l'excédent de fonctionnement non affecté, une somme de 83 000 \$, afin de permettre la réalisation des travaux du réaménagement de l'hôtel de Ville ;

Que cette somme soit imputée au poste budgétaire 23 020 20 722  
*Rénovations entretien immeubles municipaux.*

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

**2018-02-33**

**Autorisation de paiement de divers projets**

Il est proposé par madame Danielle Perreault  
Appuyé par monsieur Denis Moreau

**Règlement 207-2015 – Remplacement de différents ponceaux**

|                           |             |             |
|---------------------------|-------------|-------------|
| GBI Experts-conseils inc. | Coupon 1080 | 3 880,41 \$ |
|---------------------------|-------------|-------------|

**Règlement 216-2016 – Travaux réaménagement des systèmes de pompage de l'usine de filtration**

|                       |             |              |
|-----------------------|-------------|--------------|
| Les Services exp inc. | Coupon 1077 | 29 272,64 \$ |
|-----------------------|-------------|--------------|

**Règlement 220-2016 - Acquisition d'immeuble situé aux 273-275 rue Notre-Dame et travaux de mise aux normes et d'aménagement**

|                                |             |              |
|--------------------------------|-------------|--------------|
| Construction Julien Dalpé inc. | Coupon 1084 | 63 240,42 \$ |
|--------------------------------|-------------|--------------|

**Règlement 224-2017 - Acquisition de divers équipements informatiques et de télécommunications**

|           |             |             |
|-----------|-------------|-------------|
| Fleetinfo | Coupon 1081 | 1 645,73 \$ |
|-----------|-------------|-------------|

**Règlement 227-2017 - Réhabilitation conduite sanitaire gravitaire**

|                           |             |              |
|---------------------------|-------------|--------------|
| GBI Experts-conseils inc. | Coupon 1078 | 12 417,30 \$ |
| Lexismedia                | Coupon 1079 | 406,78 \$    |

|            |             |           |
|------------|-------------|-----------|
| Lexismedia | Coupon 1086 | 406,78 \$ |
|------------|-------------|-----------|

**Règlement 228-2017 - Travaux de réaménagement de l'intersection des routes 131 et 138 et du stationnement de l'hôtel de ville**

|                                  |             |           |
|----------------------------------|-------------|-----------|
| Lexismedia                       | Coupon 1083 | 456,09 \$ |
| Médias Transcontinental s.e.n.c. | Coupon 1085 | 926,70 \$ |

**Règlement 229-2017 - Honoraires professionnels urbanisation d'une partie de la route 131**

|                                  |             |           |
|----------------------------------|-------------|-----------|
| Médias Transcontinental s.e.n.c. | Coupon 1082 | 289,73 \$ |
|----------------------------------|-------------|-----------|

**Règlement 230-2017 - Pavage différentes rues et réfection de la rue du Tricentenaire**

|                           |             |             |
|---------------------------|-------------|-------------|
| GBI Experts-conseils inc. | Coupon 1087 | 1 465,94 \$ |
|---------------------------|-------------|-------------|

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

**Autorisation de dépenses**

Conformément aux dispositions de l'article 477.2 de la *Loi sur les cités et villes*, le trésorier dépose un rapport relatif aux autorisations des dépenses accordées par les fonctionnaires ou employés responsables d'activités budgétaires, pour la période du 26 décembre 2017 au 25 janvier 2018.

**2018-02-34**

**Autorisation de paiement - comptes à payer d'une partie du mois de janvier 2018**

Il est proposé par madame Danielle Perreault  
Appuyé par monsieur Denis Moreau

Que le conseil municipal autorise le paiement des déboursés d'une partie du mois de janvier 2018 de la Ville de Lavaltrie, incluant les dépenses du fonds d'administration et les dépenses en immobilisation, le tout pour un montant de 634 574,93 \$ selon le rapport déposé par le Service des comptes payables (chèques numéros 439 à 441, 44434 à 44560, 44562 à 44596) ;

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

**2018-02-35**

**Levée de l'assemblée**

Il est proposé par monsieur Gaétan Bérard  
Appuyé par monsieur Denis Moreau

Que l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h41.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

\_\_\_\_\_  
Christian Goulet, maire

\_\_\_\_\_  
Madeleine Barbeau, greffière

**Approbation, par le maire, des règlements et résolutions (art. 53 L.C.V.)**

Je soussigné, Christian Goulet, maire de la Ville de Lavaltrie approuve les règlements et résolutions du présent procès-verbal.

EN FOI DE QUOI, j'ai signé ce 6<sup>e</sup> jour du mois de février 2018.

\_\_\_\_\_  
Christian Goulet, maire